

question, vu que je ne m'attendais pas à ce débat. Je ne suis pas prêt à exprimer une opinion sur la qualité de l'ouvrage exécuté par l'honorable préopinant lui-même. M. Symes n'étant pas un officier de mon choix. A mon entrée en fonctions, il était employé dans le département, et je lui donnai pleine confiance. Quant à l'emplacement du quai de la Baie St. Paul, il y a eu beaucoup de correspondance à ce sujet, et tout ce que je puis dire, c'est que s'il n'a pas été bien choisi, la responsabilité doit en retomber sur les fonctionnaires du département, qui, j'en suis convaincu, ont fait pour le mieux.

Hon. M. LANGEVIN—Les employés dont s'est servi l'honorable ministre n'avaient pas été bien choisis. Ils lui avaient été recommandés par des intéressés.

M. CIMON—On m'a dit que M. Symes avait reçu instruction d'agir conformément aux vues de M. Tremblay.

Hon. M. MACKENZIE—M. Symes n'a pas reçu instruction d'agir selon les vues de personne.

L'item est adopté.

Hon. M. POPE—Je désire savoir pourquoi on ne donne pas un local à l'officier de douane à Sherbrooke, qui perçoit annuellement un revenu de \$10,000 à \$15,000; on pourrait assurément louer un édifice, quoique ce soit dans la province de Québec. Je vois que l'on a affecté \$124,000 à des travaux et édifices publics imputables au revenu, dans la province d'Ontario; \$42,500 dans la Nouvelle-Ecosse; \$29,250 dans l'Île du Prince-Edouard. On devrait faire pourtant quelque chose dans la province de Québec.

Hon. M. MACKENZIE—Le revenu que l'on perçoit à Sherbrooke s'élève à \$10,487.19; il y a cent autres localités où il est plus considérable; cinquante où il est dix fois aussi élevé; et cependant elles ne demandent pas que l'on y érige des édifices lorsque toutes les affaires peuvent se transiger dans un appartement de 10 x 12.

Hon. M. POPE—On loue un local dans tous les cas.

Hon. M. MACKENZIE—Je ne connais rien à ce sujet. Si ce bureau n'est pas tenu comme il devrait être, le ministre des Douanes s'occupera sans doute de la chose.

Hon. M. BURPEE—Je pense que

Hon. M. MACKENZIE

cet officier reçoit \$150 pour loyer, il n'a formulé aucune plainte.

Hon. M. MACKENZIE—Je suis d'avis que les fonds publics doivent être dépensés là où ils sont le plus nécessaires, sans tenir compte des localités. Je désapprouve entièrement l'esprit de localité que l'on semble vouloir soulever à ce sujet.

Hon. M. POPE—Je n'ai pas demandé de dépense qui ne fût pas nécessaire. On a accordé des faveurs aux chemins de fer Grand Occidental et du Nord, et on a dépensé des sommes considérables sur l'embranchement de la Baie Georgienne. Je ne puis comprendre pourquoi on donnerait tout à Ontario.

Hon. M. MACKENZIE—Le paiement de la dette du chemin de fer du Nord a été fait au gouvernement fédéral et non au gouvernement d'Ontario, et je ne puis comprendre qu'on ait ainsi augmenté l'octroi d'Ontario.

M. MASSON—Le premier ministre oublie que lorsqu'on exempte une province d'une dette qui est due à tout le pays, les autres paient leur part de cette charge sans participer aux bénéfices. Le chemin de fer du Nord devait un montant considérable au Canada, et le *Toronto Globe* et la majorité des libéraux de cette ville étaient tous d'opinion que ce chemin était dans une condition florissante, et qu'il était en mesure de payer cinq pour cent sur la somme qu'il devait au gouvernement.

Hon. M. MACKENZIE—Non ! non !

M. MASSON—Le trésorier d'Ontario a déclaré formellement dans un document officiel, et le *Globe* a affirmé de son côté que "le chemin de fer du Nord devrait être l'une des dernières entreprises à s'adresser en ce moment aux contribuables canadiens pour en solliciter l'aide"

Je pourrais citer d'autres extraits du même journal dans le même sens. Le *Globe* disait encore que le "chemin de fer du Nord n'est pas dans une condition aussi mauvaise que le dit son directeur gérant. Au contraire, cette entreprise est comparativement prospère; elle a une valeur considérable, et tout annonce qu'elle augmentera énormément. Ce serait le comble de la folie que de renoncer à des actions au montant de \$190,000, sans qu'il en résulte un avantage direct pour la ville."